

UNIVALOM

Siège :
3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 mars 2021

Délibération 2021-12

OBJET : Affectation du résultat d'exploitation 2020

Le 24 mars 2021 à 17h30, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Eric MELE, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIJK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Marc OCCELLI délégué de la Commission Syndicale ;

Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Membres en Visio conférence : Caroline JOUSSEMET, déléguée avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, Christophe ULIVIERI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Marie-Louise GOURDON, déléguée de la Commission Syndicale ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Procurations : Georges VAZIA donne procuration à Marion MUSSO ;

Membres excusés : Joseph CESARO, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Patrick PEIRETTI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Nombre de membres
du Conseil Syndical

Légal : 38
Désignés : 27
(dont 11 délégués avec voix double
soit un total de 38 voix)
Présents : 12
Visio : : 12
Votants : 9
Procuration 1
Date de la convocation :
18 mars 2021

Conformément à la loi n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en France, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence.

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Marion MUSSO est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Après avoir entendu la lecture du Compte Administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020,

Constatant que le Compte Administratif dudit exercice présente les résultats suivants :

	RESULTATS CA 2019	Virement à la section d'Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	Restes à Réaliser 2020	SOLDES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				D		
				R		
INVESTISSEMENT	1 780 981,68 €		531 268,27 €	-722 119,74 € 0,00 €	-722 119,74 €	1 590 130,21 €
FONCTIONNEMENT	3 316 629,46 €	0,00 €	-646 566,52 €			2 670 062,94 €

Considérant que seul le résultat de la Section d'Exploitation doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement le cas échéant),

Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A, l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT D'EXPLOITATION GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	2 670 062,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserve (c/1068) Affectation à l'excédent reporté d'exploitation (c/R002)	0,00 € 2 670 062,94 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (c/ D002) en dépenses d'exploitation	0,00 €

L'excédent d'investissement avant prise en compte du solde des Restes à Réaliser, soit 2 312 249,95 €, est affecté au compte R001 – « Excédents d'investissement reportés ».

Fait à ANTIBES, le 24 mars 2021

Le Président

Jean LEONETTI
Jean LEONETTI
